

Accueil de Loisirs Intercommunal de Hautes Terres communauté – Automne 2020

Règlement sanitaire en période de crise sanitaire liée au Covid-19

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités générales de réouverture de l'Accueil de Loisirs par la Communauté de Communes de Hautes Terres dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités nationales.

- Avant chaque journée d'accueil de loisirs, la famille s'assure que son/ses enfant(s) ne présente(nt) aucun symptôme du coronavirus. En cas de fièvre ou de symptômes, votre/vos enfant(s) ne pourra(ont) pas être accueilli(s).
- Chaque famille prend le soin de fournir à son/ses enfant(s) une gourde ou bouteille d'eau individuelle pour la journée d'accueil de loisirs.
- Le lavage de mains devra être effectué à l'arrivée dans les locaux, avant et après chaque activité et repas.
- Les familles doivent fournir les draps pour les enfants allant à la sieste.
- Les responsables légaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux de l'accueil de loisirs, hors espace d'accueil.
- Le port du masque reste obligatoire pour tous les adultes, jusqu'à nouvel ordre.
- L'ensemble des gestes barrières et règles de distanciation sociales doivent être appliqués au sein de l'accueil de loisirs.
- Les programmes d'animations diffusés chaque semaine sur le lieu de l'accueil de loisirs et sur le site internet de Hautes Terres communauté.

Votre accueil de loisirs met en place les mesures suivantes :

- L'ensemble de l'équipe d'animation ainsi que les intervenants extérieurs porteront des masques, jusqu'à nouvel ordre.
- Une salle de vie, un espace extérieur et une équipe d'animation seront dédiés à un seul groupe d'enfant.
- Les locaux utilisés seront nettoyés une fois par jour. Les gestes barrières et mesures de distanciation sont rappelés régulièrement.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces consignes sanitaires pour la durée de l'accueil de loisirs multi-sites de l'automne 2020.

Famille :

Signature :